

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

Le quatorze octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures

<b>Nombre de membres :</b>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>18/10/2021</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>22/10/2021</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA adjointes,  
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,  
NERINI, MARCHAND, CREMONI,  
Messieurs DRUSIAN, BONNET, CRASTES, DERENNE, GUENIN,  
TRUGLIO, PARAGE.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**

Madame DEBONO représentée par Madame CAPRINI,  
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,  
Monsieur VALLAURI représenté par Madame GUIT-NICOL,  
Madame SMOLDERS représentée par Monsieur PARAGE,  
Madame GREC-MERESSE représentée par Monsieur TRUGLIO.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Néant

Madame CREMONI Nelly est élue secrétaire de séance.

**49.2021 Porter à connaissance : Avenants aux marchés de travaux de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières**

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 48/2020 du 02 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à lancer et signer les marchés de travaux ;  
Vu la délibération n°19/2020 du 11 juin 2020 qui, en son article 4, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant

**AR Prefecture**

006-210600649-20211014-49\_2021-DE  
Reçu le 22/10/2021  
Publié le 22/10/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

du contrat initial supérieure à 5 % du montant total des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant les crédits inscrits programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020

Je vous informe que Madame le Maire a signé les avenants suivants afin de prendre en considération les sujétions techniques imprévues en cours de travaux :

**Lot 2 : DÉMOLITION GROS OEUVRE VRD  
Titulaire : Groupement GASTAUD / VANUCCI**

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
<b>Marché initial HT et TTC</b>		<b>274 427,63 €</b>	<b>329 313,16 €</b>
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1. Porter à connaissance du Conseil Municipal du 15 juillet 2021	8 498,89 €	10 198,67 €
2	Réalisation de seuils en résine Suppression de la prestation caillebotti Suppression de la prestation création linteau TOTAL AVENANT 2	-765,00 €	-918,00 €
<b>TOTAL CUMULE DES AVENANTS 1 et 2</b>		<b>7 733,89 €</b>	<b>9 280,67 €</b>
<b>NOUVEAU MONTANT MARCHÉ</b>		<b>282 926,52 €</b>	<b>339 511,82 €</b>

L'avenant représente une augmentation de : 2,82 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :

- € | 0,00 €

Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :

7 733,89 € | 9 280,67 €

**Lot 3 : ÉTANCHÉITÉ**  
**Titulaire : ISOLETANCHEITE**

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		99 089,43 €	118 907,32 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1. Porter à connaissance du Conseil Municipal du 15 juillet 2021	-1 683,00 €	-2 019,60 €
2	Suppression des relevés d'étanchéités Enduits grillagés sur relevés périphérique Mise en œuvre d'enduits ciment grillagé sur relevés d'étanchéité		
TOTAL AVENANT 2		-470,00 €	-564,00 €
TOTAL CUMULE DES AVENANTS 1 et 2		-2 153,00 €	-2 583,60 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		97 406,43 €	116 887,72 €

L'avenant représente une augmentation de : -2,17 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :

- € | 0,00 €

Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :

-2 153,00 € | -2 583,60 €

**Lot 11 - STRUCTURE MÉTALLIQUE SERRURERIE**  
**Titulaire : MD ALUMINIUM**

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		74 878,69 €	89 854,43 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1. Porter à connaissance du Conseil Municipal du 15 juillet 2021	893,09 €	1 071,71 €
2	Fourniture et pose d'une échelle fixe Suppression échelle à crinoline pour aile ouest Ajout d'une échelle mobile		
TOTAL AVENANT 2		-1 239,20 €	-1 487,04 €
TOTAL AVENANTS 1 et 2		-346,11 €	-415,33 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		74 532,58 €	89 439,10 €

Le cumul de l'avenant représente une augmentation de : -0,46 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :

- € | 0,00 €

Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :

-346,11 € | -415,33 €

**AR Prefecture**

006-210600649-20211014-49\_2021-DE  
Reçu le 22/10/2021  
Publié le 22/10/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

**Lot 12 - CVC – Plomberie**  
**Titulaire : ART ET CLIM**

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
<b>Marché initial HT et TTC</b>		<b>161 398,68 €</b>	<b>193 678,42 €</b>
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Suppression remplacement cumulus logement et suppression 3 sèches mains électriques Remplacement lavabo Fourniture SPLIT veranda Fourniture dalle chauffante supplémentaire Suppression 3 sèches mains électriques TOTAL AVENANT 1	-336,60 €	-403,92 €
<b>TOTAL AVENANTS 1 et 2</b>		<b>-336,60 €</b>	<b>-403,92 €</b>
<b>NOUVEAU MONTANT MARCHÉ</b>		<b>161 062,08 €</b>	<b>193 274,50 €</b>

Le cumul de l'avenant représente une augmentation de : -0,21 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :

- € | 0,00 €

Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :

-336,60 € | -403,92 €

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,